

## قرار

### Résolution

**COMITÉ RÉGIONAL DE LA  
MÉDITERRANÉE ORIENTALE**

**EM/RC66/R.2  
Octobre 2019**

**Soixante-sixième session  
Point 3 a) de l'ordre du jour**

### **Cadre régional de mise en œuvre pour mettre fin aux décès évitables de nouveau-nés, d'enfants et d'adolescents et améliorer la santé et le développement**

Le Comité régional,

Ayant passé en revue le document technique sur le Cadre régional de mise en œuvre pour mettre fin aux décès évitables de nouveau-nés, d'enfants et d'adolescents et améliorer la santé et le développement ;<sup>1</sup>

Conscient du fait que les nouveau-nés, les enfants et les adolescents représentent près de 40 % de la population de la Région, que la plupart des causes de mortalité et de morbidité dans ces groupes d'âge peuvent être évitées ou traitées, et que le choix d'accorder la priorité à ces groupes d'âge réduira considérablement le fardeau sur la santé et favorisera le capital humain ;

Reconnaissant que les taux les plus élevés de mortalité des nouveau-nés, des enfants et des adolescents se produisent dans les situations de conflit et de fragilité ;

S'appuyant sur la dynamique créée par les Objectifs de développement durable (ODD), la Stratégie mondiale pour la santé des femmes, des enfants et des adolescents 2016-2030, le treizième Programme de travail général de l'OMS 2019-2023 et la Vision 2023 ;

Rappelant les efforts déployés par les États Membres pour mettre en œuvre les mesures énoncées dans la résolution EM/RC62/R.1 (dans laquelle ces derniers sont notamment priés instamment d'élaborer ou d'actualiser des plans stratégiques nationaux de santé génésique, maternelle, néonatale et infantile conformément à la Stratégie mondiale des Nations Unies pour la santé des femmes, des enfants et des adolescents) et la résolution EM/RC64/R.4 concernant la mise en place du volet « santé des adolescents » de la Stratégie mondiale pour la santé des femmes, des enfants et des adolescents 2016-2030 ;

**1. INVITE INSTAMMENT** les États Membres à :

- 1.1 utiliser le cadre qui se trouve en annexe de la présente résolution pour élaborer et/ou mettre à jour des plans stratégiques et des plans d'action multisectoriels nationaux pour la santé des nouveau-nés, des enfants et des adolescents ;
- 1.2 mettre en œuvre les mesures en faveur des pays qui sont présentées dans les trois domaines d'action stratégiques du cadre, comme il se doit en fonction du contexte du pays ;

<sup>1</sup>EM/RC66/3.

- 1.3 utiliser la liste des paliers de mise en œuvre du cadre pour porter leurs activités de suivi et pour fournir de brefs rapports de situation sur les progrès accomplis le cas échéant ;
- 1.4 prendre en compte l'intérêt renouvelé porté aux soins de santé primaires et à la couverture sanitaire universelle en tant qu'opportunité de faire progresser le programme de survie, de croissance et de développement en bonne santé pour les nouveau-nés, les enfants et les adolescents dans la Région ;
- 1.5 documenter et diffuser leurs expériences, leurs meilleures pratiques et les enseignements qu'ils ont tirés, et rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des cibles des ODD liées à la santé des nouveau-nés, des enfants et des adolescents ;

**2. PRIE le Directeur régional de :**

- 2.1 fournir un appui technique aux États Membres pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de stratégies nationales de santé des nouveau-nés, des enfants et des adolescents en utilisant une approche systématique et globale centrée sur l'enfant pour mettre fin aux décès évitables des nouveau-nés, des enfants et des adolescents et améliorer la santé et le développement ;
- 2.2 renforcer le partenariat avec les institutions des Nations Unies, les associations de professionnels, la société civile et le secteur privé pour soutenir et intensifier la mise en œuvre tout au long du continuum des soins ;
- 2.3 rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre du cadre régional aux soixante-huitième et soixante-dixième sessions du Comité régional.

**Annexe 1. Cadre de mise en œuvre de la Région de la Méditerranée orientale pour la santé du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent, 2019-2023**

Domaine stratégique	Actions clés	Indicateurs de progrès
<p><b>Domaine stratégique 1:</b> promouvoir l'accès équitable à des services de santé de qualité destinés au nouveau-né, à l'enfant et à l'adolescent dans le cadre de la CSU</p>	<p style="text-align: center;"><b>Mesures visant à promouvoir l'accès aux services de santé destinés au nouveau-né, à l'enfant et à l'adolescent dans le cadre de la CSU</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Examiner les mesures visant à garantir l'équité, la qualité, le respect des différences entre les sexes dans les programmes</li> <li>• Définir l'ensemble de prestations de santé essentielles pour les nouveau-nés, les enfants et les adolescents à fournir à tous les niveaux du système de santé (communauté, soins de santé primaires, orientation)</li> <li>• Réaliser une analyse de la situation pour répertorier la prestation des ensembles de services, les lacunes et la couverture des interventions à l'heure actuelle</li> <li>• Mettre à jour l'ensemble d'interventions essentielles à l'intention des nouveau-nés, des enfants et des adolescents</li> <li>• Veiller à l'inclusion de l'ensemble de services essentiels dans l'ensemble national d'actions en vue de la CSU</li> <li>• Veiller à ce que les interventions ciblant les nouveau-nés, les enfants et les adolescents soient incluses dans les mesures de protection contre le risque financier</li> <li>• Garantir la disponibilité d'un budget spécifique pour la mise en œuvre</li> <li>• Développer les capacités nationales pour la prestation de services de soins intégrés, fondés sur des données factuelles et destinés aux nouveau-nés, aux enfants et aux adolescents</li> <li>• Accroître la disponibilité de données ventilées par âge et par sexe pour suivre la couverture et le coût des interventions sanitaires destinées au nouveau-né, à l'enfant et à l'adolescent et viser l'équité pour aborder les disparités existantes entre les différents groupes de population</li> <li>• Garantir des effectifs adaptés et une répartition adéquate des agents de santé compétents et aptes à accomplir plusieurs tâches</li> <li>• Veiller à l'accès approprié à des médicaments, vaccins, produits de santé, diagnostics et équipements abordables et de qualité assurée pour les nouveau-nés, les enfants et les adolescents</li> <li>• Renforcer et développer les plateformes communautaires de prestation de services, y compris des écoles, en vue d'atteindre les populations non desservies</li> <li>• Adopter des approches novatrices pour améliorer l'accès à des services de qualité</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Mesures visant à améliorer et à garantir la qualité des soins au nouveau-né, à l'enfant et à l'adolescent</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Institutionnaliser l'amélioration de la qualité des soins au nouveau-né, à l'enfant et à l'adolescent dans les établissements de santé, mettre en place des partenariats et instaurer un mécanisme de redevabilité pour superviser la mise en œuvre</li> <li>• Mettre à jour/élaborer des mesures, des normes et des critères nationaux aux fins de la santé et du développement de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent basés sur les normes de l'OMS</li> <li>• Appliquer les normes de l'OMS régissant les soins au nouveau-né, à l'enfant et à l'adolescent dans les établissements de santé</li> <li>• Adopter un programme de formation reposant sur les compétences pour les agents de santé impliqués dans les soins au nouveau-né, à l'enfant et à l'adolescent</li> <li>• Développer les capacités nationales pour la mise en œuvre de soins de qualité tout au long de la vie et pour la continuité des soins</li> <li>• Garantir la disponibilité et la qualité des produits de base pour les mères, les nouveau-nés, les enfants et les adolescents à tous les niveaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les pays disposent de plans nationaux orientés sur l'équité en faveur de la santé du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent, qui sont chiffrés et financés</li> <li>• Les pays bénéficient d'un ensemble de services sanitaires aux fins de la santé du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent inclus dans leur ensemble d'actions en vue de réaliser la CSU</li> <li>• Les pays comptent au moins 50 % d'établissements dans lesquels pratiquent des agents de santé formés sur l'ensemble des prestations de santé destinées aux nouveau-nés, aux enfants et aux adolescents</li> <li>• Les pays appliquent des normes et des protocoles à jour en matière de santé du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent</li> <li>• Les pays mènent régulièrement des évaluations de la qualité des soins de santé aux nouveau-nés, aux enfants et aux adolescents au sein des établissements de santé</li> <li>• Les pays disposent d'un organe réglementaire établi pour la qualité des soins, notamment pour la qualité des soins du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent</li> <li>• Les plans nationaux du pays placent explicitement l'accent sur le groupe d'âge des 5-9 ans</li> </ul>

Domaine stratégique	Actions clés	Indicateurs de progrès
<p><b>Domaine stratégique 2</b> protéger les nouveau-nés, les enfants et les adolescents de l'impact des situations d'urgence sanitaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les systèmes nationaux et infranationaux de suivi et de supervision, notamment le mentorat et l'accompagnement clinique</li> <li>• Mettre au point des stratégies et des approches nationales pour impliquer les prestataires du secteur privé dans les plans d'amélioration de la qualité</li> <li>• Promouvoir l'utilisation des innovations et des technologies pour améliorer la qualité des soins</li> <li>• Renforcer l'engagement des communautés vis-à-vis de la qualité de la santé du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent, ainsi que la supervision de cet aspect par les communautés en sensibilisant davantage le public sur le sujet et en consolidant la collaboration avec la société civile</li> <li>• Suivre les données d'expérience de patients comme un indicateur clé attestant de l'amélioration de la qualité des soins</li> <li>• Mener des activités d'évaluation, y compris des recherches sur la mise en œuvre aux niveaux national et infranational</li> </ul> <p><b>Mesures visant à protéger les nouveau-nés, les enfants et les adolescents de l'impact des situations d'urgence sanitaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Garantir une bonne représentation des besoins sanitaires du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent dans les actions d'aide humanitaire et de préparation face aux situations d'urgence humanitaire, ainsi que dans les mécanismes de coordination</li> <li>• Instaurer un groupe de travail pour la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent dans le Groupe de responsabilité sectorielle Santé pour fournir une aide humanitaire</li> <li>• Veiller à ce que les mesures de détection précoce et d'évaluation des risques prennent en compte les besoins spécifiques liés à la santé du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent à toutes les étapes de la prévention et de la détection des risques et de la préparation, de la riposte et du relèvement face aux situations d'urgence</li> <li>• Obtenir et examiner des données sur la santé du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent et utiliser ces données pour accorder la priorité aux actions</li> <li>• Planifier un ensemble coordonné d'activités qui abordent les priorités identifiées liées à la santé de l'enfant et de l'adolescent et agir en faveur de leur réalisation</li> <li>• Identifier des ensembles de services essentiels destinés aux nouveau-nés, aux enfants et aux adolescents en situation d'urgence humanitaire</li> <li>• Veiller à l'inclusion de ces ensembles ainsi que de méthodes de prestation des services appropriées dans les programmes nationaux de préparation et de riposte</li> <li>• Inclure des indicateurs spécifiques de la santé du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent lors de la mesure de l'incidence de la riposte en situation d'urgence</li> <li>• Renforcer les capacités des autorités nationales et des communautés locales à gérer la santé du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent dans les situations d'urgence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les pays ont introduit et appliquent le guide opérationnel sur la santé des enfants et des adolescents dans les situations d'urgence humanitaire</li> <li>• Les pays ont intégré des interventions sanitaires destinées aux nouveau-nés, aux enfants et aux adolescents dans leur plan de préparation et de riposte face aux situations d'urgence</li> <li>• Les pays disposent d'un sous-groupe de coordination de la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent intégré aux mécanismes de coordination en situation d'urgence (Groupe de responsabilité sectorielle Santé)</li> <li>• Les pays présentent des indicateurs de la santé du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent intégrés aux outils d'examen, de suivi et d'évaluation pour les situations d'urgence humanitaire</li> </ul>

**Domaine stratégique 3**  
renforcer l'intégration des programmes de santé et la coordination et les partenariats multisectoriels pour la promotion d'une meilleure santé des nouveau-nés, des enfants et des adolescents

**Mesures visant à renforcer les liens entre les programmes, la coordination multisectorielle et les partenariats**

- Répertoire de façon exhaustive les parties prenantes de la santé du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent
- Établir un mécanisme de coordination impliquant tous les programmes sanitaires concernés dans l'objectif de fournir des services de santé intégrés aux nouveau-nés, aux enfants et aux adolescents où ces services sont dispensés
- Instaurer des mécanismes aux fins de la participation formelle des secteurs et des parties prenantes associés au moyen d'une structure de gouvernance claire et d'une forte représentation des acteurs des communautés, notamment des adolescents et de la jeunesse
- Développer les capacités et les compétences des parties prenantes au moyen d'une approche multisectorielle et de partenariats
- Promouvoir et garantir la prise en compte de la santé dans toutes les politiques en travaillant en collaboration avec les secteurs gouvernementaux concernés en vue d'élaborer des mesures, des lignes directrices et des recommandations basées sur des données factuelles dans les domaines qui relèvent du secteur et qui affectent directement la santé du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent
- Mettre en œuvre les Soins attentifs pour le développement de la petite enfance et le Cadre pour une action mondiale accélérée en faveur de la santé des adolescents (AA-HA!) au moyen d'une intégration et d'une coordination multisectorielle pour aider les enfants et les adolescents à survivre et à s'épanouir afin de transformer la santé et le potentiel humain
- Promouvoir une plus forte implication du secteur privé, du monde universitaire, des associations de professionnels et des organisations de proximité (par exemple les organisations de la société civile et les groupes de jeunes ou de parents)
- Développer les capacités du secteur privé et des organisations non gouvernementales en matière de prestation de services
- Impliquer les institutions des Nations Unies, les partenaires du développement et les acteurs de l'aide humanitaire dans les activités conjointes de planification, d'organisation et de suivi

- Les pays disposent d'un mécanisme de coordination active pour la santé du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent au sein du ministère de la Santé
  - Les pays sont dotés d'une cartographie exhaustive des parties prenantes de la santé du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent
  - Les pays possèdent une structure/ un mécanisme établi/e pour la coordination avec le secteur privé, la société civile et les organisations non gouvernementales et locales
  - Les pays disposent d'un mécanisme de coordination multisectoriel dans lequel les programmes de santé en faveur du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent sont bien représentés
  - Les pays bénéficient d'un plan sanitaire national multisectoriel en faveur des adolescents conforme au Cadre pour une action accélérée en faveur de la santé des adolescents (AA-HA!)
-